

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 150-2019

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2019.RRGR.186

Déposée le: 04.06.2019

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Mühlheim (Bern, pvl) (porte-parole)
Kohler (Spiegel b. Bern, PLR)
Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC)
Luginbühl-Bachmann (Krattigen, PBD)
Schwarz (Adelboden, UDF)
de Meuron (Thun, Les Verts)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non

Urgence accordée:

N° d'ACE: du

Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Aide sociale: harmoniser l'informatique pour harmoniser la gestion des cas

Le Conseil-exécutif est chargé des mandats suivants :

1. Envisager la possibilité de participer de manière appropriée, directement ou indirectement, au projet mené par les villes de Berne, Zurich et Bâle dans le domaine des technologies de l'information (TI) – en étudiant en particulier les termes des contrats-cadres avec l'association Citysoftnet.
2. Par l'intermédiaire de la SAP, encourager les communes à participer individuellement à cette nouvelle solution informatique commune en proposant des incitations financières.
3. Par l'intermédiaire de la SAP, s'assurer que le nouveau projet de TI contienne bien les indicateurs indispensables pour permettre au canton de récolter les statistiques nécessaires à la gestion de l'aide sociale cantonale

Développement :

L'aide sociale du canton de Berne ne dispose pas d'un dispositif de gestion des cas unique et harmonisé. Or il est indispensable que tous les services sociaux aient la même solution informatique si l'on veut que la gestion des cas soit efficace, économique et comparable.

La Ville de Berne est en train de constituer, avec le canton de Bâle-Ville et la Ville de Zurich, un système informatique offrant une solution moderne et performante qui servira de support à toutes les tâches des services sociaux bernois, en particulier dans des domaines tels que l'aide sociale économique, la protection de l'enfant et de l'adulte, l'intégration sur le marché du travail, les remboursements, les contributions d'entretien ainsi que la livraison des données à l'Office fédéral de la statistique. La Ville de Berne introduira ce système en 2022. D'autres communes peuvent profiter de cette solution, au sens où elles pourront participer en tant qu'utilisatrices sans avoir à prendre en charge elles-mêmes l'hébergement et l'entretien du logiciel. Il serait logique que cette solution, qui a aussi été conçue pour répondre aux besoins spécifiques du canton, serve à d'autres communes bernoises. Cela permettrait de réduire les coûts informatiques et de rendre la gestion des cas efficace.

Dans le cas où cette solution intéresserait d'autres communes, il serait nécessaire d'examiner comment la déployer au mieux. Il serait par exemple envisageable que le canton de Berne conclue un contrat-cadre avec Citysoftnet – avec laquelle les villes de Bâle, Berne et Zurich se sont associées – qui prévoit les conditions les plus économiques possibles pour les communes bernoises intéressées. Il serait toutefois aussi possible que l'Association des Communes bernoises (ACB) ou la Conférence bernoise d'aide sociale et de protection de l'enfant et de l'adulte (CBPEA) conclue des accords en ce sens avec Citysoftnet. La Ville de Berne trouve judicieux que d'autres communes puissent utiliser le nouveau logiciel et s'engagera en faveur de solutions appropriées.

Destinataire

- Grand Conseil